HESPUL

L'investissement citoyen dans les énergies renouvelables en France

Le pot de terre contre le pot de fer

Université de Genève – 4 novembre 2010

HESPUL • ENERGIES RENOUVELABLES ET EFFICACITE ENERGETIQUE
114, boulevard du 11 novembre / F-69100 VILLEURBANNE • Tél : +33 (0)4 37 47 80 90 • www.hespul.org

Les origines : une histoire Franco-Genevoise…

HESPUL

- Printemps 1991 : visite de la centrale PV de la CERA à Chêne-Bourg (4 kWc)
- Été 1991 : création de l'association "Phébus"

Lors d'une visite guidée à Chêne-Bourg avec MAX SCHNEIDER, de Sunwatt-Bio

- Novembre 1991: lancement d'une souscription militante (500 FF la part, 130 souscripteurs)
- Février 1992 : premier raccordement au réseau durant le salon Primevère à Lyon
- 14 juin 1992 : inauguration à Lhuis (dép. de l'Ain)

14 juin 1992 : une journée hautement symbolique…

Le matin :
fermeture symbolique de Superphénix (1 300 MW)

L'après-midi:
Inauguration de « Phébus 1 » (1 kWc…)

Le Toit Bleu de Montreuil (2001)

- Une campagne de Greenpeace : « Branchez-vous solaire ! »
- Co-financements Europe, ADEME, Région IdF, Département 93, OPHLM
- 22 kWc, 150 k€

- Inauguration par le ministre de l'environnement

Le programme WELFI (2002-2003)

HESPUL

- Programme européen « Altener »
- Sujet : le financement local de l'éolien, facteur d'acceptabilité
- Partenaires : Hespul (FR), La Nef (FR) BWE (D), Folkecenter (DK), OVE (DK), Ecoserveis (SP)
- Méthode : analyse comparative des cadres juridiques, financiers et sociaux
- Reproductibilité des bonnes pratiques ?

Le programme PREDAC (2003)

- Programme européen « Altener »
  (Promotion of Renewable Energy and Development of ACtion at european level)
- 11 groupes de travail, 23 organismes de 10 États-membres, avec le soutien de l'ADEME
- Un recueil d'expérience d'investissement local dans les énergies renouvelables
- Un colloque (14 mars 2003)
- Plus d'info sur www.cler.org/predac

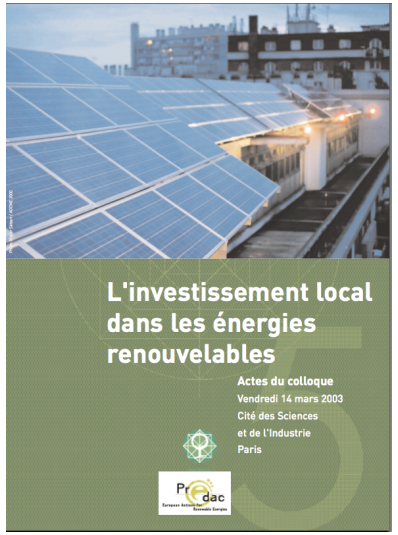

Un constat commun :

- La mise en place des tarifs d'obligation d'achat au début des années 2000 constitue un cadre favorable au développement des énergies renouvelables électriques
- La bonne insertion des énergies renouvelables dans les territoires et leur acceptabilité passe par la possibilité pour les acteurs locaux d'investir dans les projets
- Le cadre juridique très contraignant de "l'appel public à l'épargne" est un frein majeur à toute initiative d'investissement "citoyen"

La suite de l'histoire …

- 2004 : création du fournisseur alternatif ENERCOOP sous forme de coopérative
- 2004-2008 : développement de « projets éoliens citoyens » en Bretagne et dans les Ardennes
- 2008 : création de de la Commandite par actions SOLIRA
- 2010 : création de la plateforme « Énergie Partagée » et préparation d'une « OPTF »
- **Objectif** : lever 8 M€ pour investir dans une dizaine de projets éoliens et PV

La Charte Énergie Partagée

Des constats :

- Impasses environnementales, économiques, sociales, politiques du système énergétique actuel

Une vision :

- Sobriété, efficacité, énergies renouvelables
- Respect des équilibres écologiques, société apaisée, développement harmonieux des territoires.

Des engagements :

- Écologiques, économiques, sociaux, démocratiques

Une mission :

- Le développement de « *projets citoyens* » de production d'énergie renouvelable

Principe d'organisation d'Énergie Partagée

HESPUL

Un élément fondateur : la Charte « Énergie Partagée »

Deux entités opérationnelles

ÉNERGIE PARTAGÉE L'ASSOCIATION

Le gardien de l'éthique

- Promotion du concept d'énergie citoyenne
- Gardien de l'esprit de la Charte
- Conseils et soutien aux porteurs de projets.
- Mise en réseau des acteurs des territoires

L'Outil Financier

ÉNERGIE PARTAGÉE L'INVESTISSEMENT CITOYEN

- Collecte et gestion des fonds
- Développement de projets
- Analyse technico-économique des projets
- Choix des investissements

Les partenaires locaux et leurs projets

Les dernières rebondissements

- Printemps 2010 : fortes réticences initiales de l'Autorité des Marchés Financiers pour délivrer le visa
- Été 2010 : un travail de romain pour y répondre
- Octobre 2010 : le visa sur le point d'être accordé

MAIS :

- Ouverture de la chasse aux "niches fiscales" => blocage de la procédure !
- Question : jusqu'à quand ?
- Résultat : une incertitude totale sur l'avenir…